Geert Wilders poursuivi pour incitation à la haine

22/01/2009 à 11h30

Le député néerlandais Geert Wilders, réalisateur de Fitna, film clouant au pilori la religion musulmane, va être jugé pour incitation à la haine et à la discrimination pour avoir notamment comparé le Coran au livre d'Adolf Hitler "Mein Kampf".

La cour d'appel d'Amsterdam, saisie par plusieurs plaignants, a ordonné mercredi au parquet de poursuivre Geert Wilders alors que celui-ci avait décidé en juin 2008 que le film et les déclarations du député ne justifiaient pas de poursuites. "*Nous allons préparer un acte d'accusation contre M. Wilders et l'affaire ira devant le tribunal*", a déclaré à l'AFP un porte-parole du parquet d'Amsterdam, Otto van der Bijl. Un procès pourrait avoir lieu "*d'ici à un an*", a-t-il estimé.(…)

La Fédération des associations musulmanes des Pays-Bas (CM0) a salué la décision de la cour. "*Nous sommes confiants dans le fait que cela va contribuer à l'adoption d'un ton plus respectueux dans le débat public*", a déclaré à l'AFP son secrétaire général Nasr Joemann. "*Nous faisons partie de la société néerlandaise et nous voulons être traités avec respect*".

Une pétition est en ligne pour soutenir Geert Wilders.